

Correction – Développement construit

L'indépendance d'une colonie de votre choix

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2024 · Métropole (remplacement) — BREVET 2025 · Métropole

Sujet. Dans un développement construit d'une vingtaine de lignes, expliquez l'accès à l'indépendance d'une colonie de votre choix. Vous préciserez les principaux acteurs, les étapes et les conséquences.

1. Comprendre le sujet

Le choix de la colonie t'appartient : prends celle que tu connais le mieux, le plus souvent l'Algérie ou l'Inde. La consigne fixe trois éléments obligatoires : les acteurs (qui lutte, qui résiste, qui négocie), les étapes (les dates clés, du début de la lutte jusqu'à l'indépendance) et les conséquences (pour le nouvel État et pour l'ancienne métropole). Le verbe « expliquez » attend aussi les raisons de la lutte. Tu peux construire ton plan sur ces trois éléments, dans cet ordre. Évite de parler de toutes les décolonisations : une seule colonie, étudiée en profondeur. La correction proposée prend l'exemple de l'Algérie.

2. Les repères à mobiliser

- 1830 : début de la conquête de l'Algérie par la France
- 1er novembre 1954 : début de l'insurrection du FLN (« Toussaint rouge »)
- 1957 : bataille d'Alger
- 1958 : retour au pouvoir du général de Gaulle, fin de la IV^e République
- 1959 : de Gaulle reconnaît le droit des Algériens à l'autodétermination
- 18 mars 1962 : accords d'Évian
- 5 juillet 1962 : indépendance de l'Algérie

3. Le plan

1. Les acteurs

- Une colonie de peuplement depuis 1830, où les Algériens musulmans n'ont pas les mêmes droits que les Européens
- Le FLN, créé en 1954, qui réclame l'indépendance par les armes
- L'État et l'armée français, les pieds-noirs, les harkis

2. Les étapes

- 1er novembre 1954 : le début de la guerre
- Une guerre violente : attentats, torture, bataille d'Alger (1957)
- De Gaulle (1958) accepte l'autodétermination ; accords d'Évian (mars 1962), indépendance (5 juillet 1962)

3. Les conséquences

- Des centaines de milliers de morts
- En Algérie, un parti unique, le FLN
- En France, la chute de la IV^e République et le départ des pieds-noirs et de nombreux harkis

4. Le développement construit rédigé

L'Algérie est une colonie française depuis la conquête commencée en **1830**. En 1954, environ un million d'Européens y vivent, à côté de plus de huit millions d'Algériens musulmans privés des mêmes droits. Son indépendance est obtenue au terme d'une longue guerre. Nous présenterons les acteurs, puis les étapes de cette indépendance, enfin ses conséquences.

D'abord, plusieurs acteurs s'opposent. Le Front de libération nationale (FLN), créé en 1954, réclame l'indépendance par les armes. Face à lui, l'État français et son armée veulent garder l'Algérie, soutenus par les Européens d'Algérie, appelés « pieds-noirs ». La population algérienne est prise entre les deux camps, tandis que des Algériens, les harkis, combattent aux côtés de l'armée française.

Ensuite, l'indépendance passe par plusieurs étapes. Le 1er novembre 1954, le FLN lance une série d'attentats : c'est le début de la **guerre d'Algérie**. La guerre est très violente, avec les attentats du FLN et la torture pratiquée par l'armée française, notamment lors de la bataille d'Alger en 1957. En 1958, la crise ramène au pouvoir le général de Gaulle, qui finit par accepter l'autodétermination des Algériens. Les **accords d'Évian**, signés en mars 1962, mettent fin aux combats, et l'Algérie devient indépendante le 5 juillet 1962.

Enfin, cette indépendance a de lourdes conséquences. La guerre a fait des centaines de milliers de morts. En Algérie, le FLN impose un parti unique. En France, la guerre a provoqué la chute de la IV^e République en 1958, et des centaines de milliers de pieds-noirs quittent l'Algérie dans l'urgence en 1962, comme de nombreux harkis.

En conclusion, l'Algérie accède à l'indépendance par une guerre de huit ans qui oppose le FLN à la France. Ses mémoires restent aujourd'hui encore douloureuses, des deux côtés de la Méditerranée.

Le piège de ce sujet. Tu risques de raconter la guerre en oubliant les conséquences, pourtant exigées par la consigne. Ne confonds pas non plus les accords d'Évian (mars 1962) et le jour de l'indépendance (5 juillet 1962).